



Recours face à une demande de pension alimentaire

Par **nath**, le **05/12/2009** à **15:05**

Bonjour,

mon fils a reconnu l'enfant de son ex-amie à sa naissance, il était pleinement conscient que cet enfant n'était pas de lui.

Ils sont séparés depuis 9 mois, mon fils ne revoit plus du tout l'enfant.

Il est subvenu aux besoins de l'enfant et de la mère jusqu'à ce qu'elle décide de le quitter.

Elle vient d'entamer une procédure pour demander un versement de pension alimentaire à hauteur de 200€ par mois.

Quel recours peut avoir mon fils?

merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **05/12/2009** à **16:18**

Bonjour,

Il faut que votre fils intente une action en contestation de paternité auprès du TGI.

Un avocat est obligatoire.

Par **kindermaxi**, le **07/12/2009** à **18:19**

Bonjour,

Soit votre fils accepte de rester légalement le père, donc demande tout ce qui en découle : autorité parentale partagée, droit de visite et d'hébergement (un week-end sur deux et la moitié des vacances).

Soit votre fils ne souhaite plus jamais avoir de contact avec cet enfant et riposte avec une contestation de paternité.

Bonne journée.